

## Séance du 11 avril 2017

L'an deux mille dix-sept le onze avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Lyne ELETUFE, Maire.

Présents : Mmes ELETUFE, TURPIN, DORION, DE ALMEIDA, BOYAVAL, GIGAUT, SAUVE

Mrs CARLE, PETIT, MARTINS, CARBONNIER

Absents excusés : Mme MINET a donné procuration à Mme ELETUFE

M. FERNANDES a donné procuration à Mme DE ALMEIDA

M. LEROY a donné procuration à Mme DORION

Absents : Mmes LAMARRE, DUPONT

Mrs HUET, BERNARD, PAPIN

M. PETIT Éric a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

### 1. Budget Primitif de la commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Lyne ELETUFE vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

#### **Investissement**

Dépenses : 877 565,00€

Recettes : 878 981,00€

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 2 382 807,00€

Recettes : 2 382 807,00€

## 2. Budget Primitif 2017 – Assainissement

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Mme le Maire vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2017 :

### **Investissement :**

Dépenses :	163 644€
Recettes	163 644€

### **Fonctionnement :**

Dépenses	235 966€
Recettes	235 966 €

## 3. Taxes locales 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les taxes locales 2017 suivantes :

✚ Taxe d'habitation :	10,67%
✚ Taxe Foncier Bâti :	38,72%
✚ Taxe Foncier Non Bâti :	54,67%

Pour un produit attendu de 463 850€

## 4. Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide du vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2017 comme suit :

Bases prévisionnelles :	742 181€
Taux 2017 :	19,77%
Produit attendu :	146 736€

## 5. Dégrèvement ordures ménagères 2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts, qui permettent aux conseils municipaux de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux pouvant être exonérés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du C.G.I. les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux suivants :

- ZAVN et SCI/RD – 80 rue du Général de Gaulle à SAINT-OUEN.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2018.

## Questions diverses

Madame Eletufe présente au Conseil Municipal le PLUI avec les plans et le projet de règlement. Une délibération devra intervenir à la Communauté de Communes avant fin avril.

Monsieur Petit signale que le fossé rue Général Leclerc gâche le paysage de plus il y a de mauvaises odeurs.

Madame le Maire informe l'assemblée que plusieurs réunions ont eu lieu avec M. Cornet Bertrand et la SAUR et celui-ci recherche des financements. Il lui a été demandé de régler ce problème cette année 2017.

Madame le Maire informe qu'une réunion s'est tenue avec le Maire de Ville-le-Marcelet afin de trouver une solution au stationnement rue du Général Leclerc mitoyenne avec Saint-Ouen. Une étude a été demandée au cabinet VERDI. Le projet pourra être présenté au budget primitif 2018 avec un co-financement Ville-le-Marcelet / Saint-Ouen sachant que les riverains de Ville-le-Marcelet utilisent d'avantage de stationnement.

La quote-part de chaque commune sera vue ultérieurement sachant qu'il semble que l'orientation soit 70% Ville-le-Marcelet et 30% Saint-Ouen. Un parking près de la propriété de M. Blas est envisagé.

Madame le Maire liste les futurs projets à plus ou moins longue échéance :

- Aménagement de l'aire de camping-cars
- Aménagement de l'ancienne cantine de l'école Notre Dame ainsi que l'aménagement foncier y attenant.
- Aménagement du parking rue de Ville-le-Marcelet et l'aménagement de la voie de chemin de fer.

Monsieur Petit demande si l'ancienne station d'épuration sera démontée. Il est répondu que oui lorsque le SITE aura les financements.

Concernant la haie enlevée rue Carnot, Madame le Maire signale qu'elle a donné son autorisation et le riverain fera le béton lavé à ses frais.

Madame Boyaval signale que les enfants montent sur les troncs des sapins coupés près de la salle des sports.

Monsieur Carle informe qu'il y a besoin d'une étude pour les dessouder car les réseaux passent tout près et il ne faudrait pas les arracher.

Madame Boyaval signale qu'une Renault 19 blanche est garée sur le parking rue Thiers sans assurance.

Elle demande ce qu'il en est de la musique. Mme De Almeida l'informe qu'ils ne sont plus que 3 musiciens.

Monsieur Carbonnier signale qu'il y aurait un repreneur en la personne de M. Mesureux. Il faut attendre la décision.

Madame Gigaut demande ce qu'il en est des futurs travaux de la rue Pasteur et s'étonne de ne pas avoir été conviée à la réunion publique.

Madame le Maire montre les plans, informe que l'appel d'offres est lancé et que les plis seront ouverts le 28 avril puis une autre réunion sera prévue.

Monsieur Carle et Madame De Almeida informent qu'une exposition de 10 vieux tracteurs sera présente à la fête du printemps. Madame le Maire suggère que la commune expose le matériel communal.

Monsieur Carle signale qu'une campagne de dératissage est prévue avec la société VALMI.

Madame De Almeida propose une boîte de galettes bretonnes pour la fête des mères.

Monsieur Martins signale qu'il démissionne de la participation citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,

Les membres présents,